

Réunion de concertation LEADER du 5 juillet 2022 à Octon

Ordre du jour

- 1) Bilan et résultats de la programmation LEADER
- 2) Présentation de l'AAC LEADER Occitanie, points de vigilance
- 3) Travail collectif et questionnements

Compte-rendu

Introduction :

Après quelques mots d'accueil et de bienvenue de Bernard Coste, Maire d'Octon, la Présidente du Gal, Béatrice Fernando, souhaite profiter de la rencontre pour remercier les membres du Comité de programmation et l'équipe technique pour leur implication dans le fonctionnement du GAL.

Thierry Laniesse explique **le contexte de cette rencontre** en rappelant **deux échéances importantes** pour le territoire, avec des échéances très courtes :

- **L'élaboration de la candidature ATI** (Approches Territoriales Intégrées) **d'ici au 16 septembre 2022**, afin de pouvoir être habilité à mobiliser le Fonds FEDER pour financer des projets du territoire ;
- **L'élaboration de la candidature LEADER d'ici fin Octobre** suite à la parution officielle fin juin de l'Appel à candidature LEADER Occitanie afin d'obtenir une nouvelle enveloppe de fonds LEADER pour la période 2023-2027 ;

Il souligne **l'importance du travail d'actualisation de la charte engagé depuis 2021**, avec notamment une forte mobilisation d'un groupe d'élus. C'est sur ce travail que le territoire va pouvoir s'appuyer pour élaborer dans des temps très courts les 2 dossiers de candidatures....

Béatrice Fernando évoque les discussions déjà engagées avec l'Etat dans le cadre du **Contrat de Relance et de transition écologique (CRTE)** et plus récemment avec la Région sur le projet de **Contrat territorial d'Occitanie (CTO)**. Il importe d'essayer d'avoir une vision cohérente. La présidente invite Sandrine et Hélène à présenter le bilan du programme 2014-2022.

1^{ère} partie – Retours sur les éléments de bilan 2014-2022 du GAL Cœur d'Hérault

Après une présentation du Bilan Quantitatif par Sandrine Maréchal et une présentation des premiers résultats du questionnaire en ligne par Hélène Carrau, Béatrice Fernando ouvre la discussion aux participants qui sont invités à questionner ou apporter leur point de vue. (nb Bilan et synthèse des enquêtes en ligne, distribués sur place).

Débat :

Genevieve Satger (collège privé, Nature et Progrès 34) demande s'il n'est pas possible d'avoir un temps (en début de chaque comité par ex.) où serait évoqué toutes les demandes qui n'arrivent pas jusqu'au CoPro ? Car beaucoup de projets n'arrivent pas jusqu'au CoPro.



Jacques Beauclair (collège privé, Club des entreprises) approuve l'intérêt d'avoir une idée des projets "bruts" qui arrivent au GAL et souhaite par ailleurs qu'il y ait un équilibre public/privé dans l'accès aux financements.

B. Fernando interroge l'équipe pour faire préciser quel accompagnement est proposé aux porteurs de projet qui par exemple ne rentrent pas dans le dispositif LEADER ?

Annick Ferry (Sydel, économie) précise que l'équipe du Sydel assure normalement une réorientation des porteurs qui ne rentrent pas dans la stratégie LEADER. Elle évoque cependant le besoin d'un fonds de soutien pour apporter un cofinancement aux projets LEADER qui n'en trouvent pas.

Charly Fabre (collège privé, Codev) souligne l'importance de la grille de sélection qui doit permettre aux porteurs de projet une autoévaluation de leur projet. Pour lui, le Pays est bien la porte d'entrée pour réorienter les porteurs de projets.

Jean-Luc Fabre (CD34) souligne l'importance pour la prochaine programmation d'avoir des cofinancements pré-fléchés pour faciliter la mise en œuvre du programme, soit en créant un fond de soutien local, soit en créant une ligne de contreparties LEADER dans chacune des 3 CdC. Cela constituerait une ligne de secours pour les projets non couverts par les aides du Département, de la Région ou de l'Etat.

J. Beauclair évoque l'intérêt de se rapprocher d'Initiative Coeur d'Hérault à travers ses prêts d'honneur qui ont un effet levier auprès des banques et dont la qualité des dossiers est très intéressante.

G. Satger s'interroge sur la viabilité des projets aidés par LEADER, car il n'y a pas eu d'étude sur ce point. => Annick Ferry témoigne qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu de défaillance d'entreprise, tous les porteurs de projet aidés par LEADER sont encore là a priori. Sandrine Maréchal précise que 2 projets ont été abandonnés après avoir été programmés, l'un pour cause de revente, l'autre pour un problème de gouvernance associative. Il y a aussi un pourcentage de projets qui ne vont pas au bout du processus, que l'on n'arrive pas à programmer (absence de cofinancement, manque de trésorerie, exigence et rigueur administrative élevée, rigidité du montage LEADER pas toujours adapté aux évolutions nécessaires des projets).

Thibaut Rodriguez (collège privé, CEN LR), récemment arrivé au sein du CoPro, s'interroge sur les notions de projets individuels et collectifs qu'il faudrait selon lui repréciser. Par ailleurs, il suggère pour le travail de bilan/évaluation de travailler à la caractérisation des projets selon les bénéficiaires ultimes.

Jean-Luc Fabre demande si la Région va assumer d'apporter des cofinancements pour les investissements pastoraux qui sont désormais intégrés à l'AAC LEADER. Il évoque aussi l'intérêt des projets immatériels, autour de marqueurs identitaires par exemple. Ce sont des projets qui renforcent le sentiment d'appartenance au territoire, l'adhésion et l'implication des acteurs et citoyens. Les projets menés par les réseaux Vignobles et Découvertes en font partie.



2ème partie : Travail en ateliers :

En introduction, une présentation rapide de l'Appel à candidature LEADER est faite avant un travail réparti en 2 ateliers distincts :

Atelier 1 – quelles règles du jeu pour accompagner l'émergence et pour la sélection des projets ?



Atelier 2 – priorisation des thématiques



Atelier 1 : Quelles règles du jeu pour accompagner l'émergence et la sélection des projets ?

L'atelier visait à caractériser les méthodes d'interventions que nous pourrions retenir pour la prochaine programmation. Sur des points clés, nous avons ainsi interrogé les participants sur des façons de faire qui pourraient répondre à nos besoins.

L'appel à manifestation d'intérêt et l'appel à projet : des méthodes à appliquer

Sur la programmation Leader en cours nous avons expérimenté la forme de l'appel à manifestation d'intérêt. Un appel à manifestation d'intérêt vise à relayer auprès de porteurs de projet potentiel l'information et l'accompagnement afin de favoriser l'émergence de leur projet.

En termes d'émergence de projets, c'est très dynamisant. En effet, l'appel à manifestation d'intérêt tel que nous l'avons conçu proposait aux porteurs qui se manifestaient un accompagnement spécialisé par un prestataire de façon collective et individuelle. A la suite de quoi, les porteurs issus de cet accompagnement étaient en mesure de déposer une demande de financement Leader.

Cette forme d'accompagnement devrait être reproduite sur la prochaine programmation, elle a été reconnue comme une méthode intéressante à reconduire.

Dans un second temps, et si nécessaire, il peut être fait appel aux appels à projets. Ce type de sélection vise davantage à resserrer l'action sur des thèmes spécifiques, ou des porteurs recherchés. Il ne permet pas tant l'émergence de projet qu'une sélection accrue entre projets en capacité de déposer un dossier et répondre aux exigences et aux délais. Ce type de sélection sera peut-être à appliquer, dans un second temps, plutôt en milieu de programmation.

Les formes de sélection, la grille de sélection : simple, avec bonus si besoin

En cas de projets trop nombreux, le comité de programmation peut effectuer une sélection des projets, en théorie, à condition que les critères de sélection répondent à l'exigence de transparence et de non-discrimination.

La grille de sélection doit être simple pour être utilisée facilement en groupe. Les critères d'analyse du projet pourraient être les suivants, par exemple : Sobriété, résilience, inclusion et bien-être social,

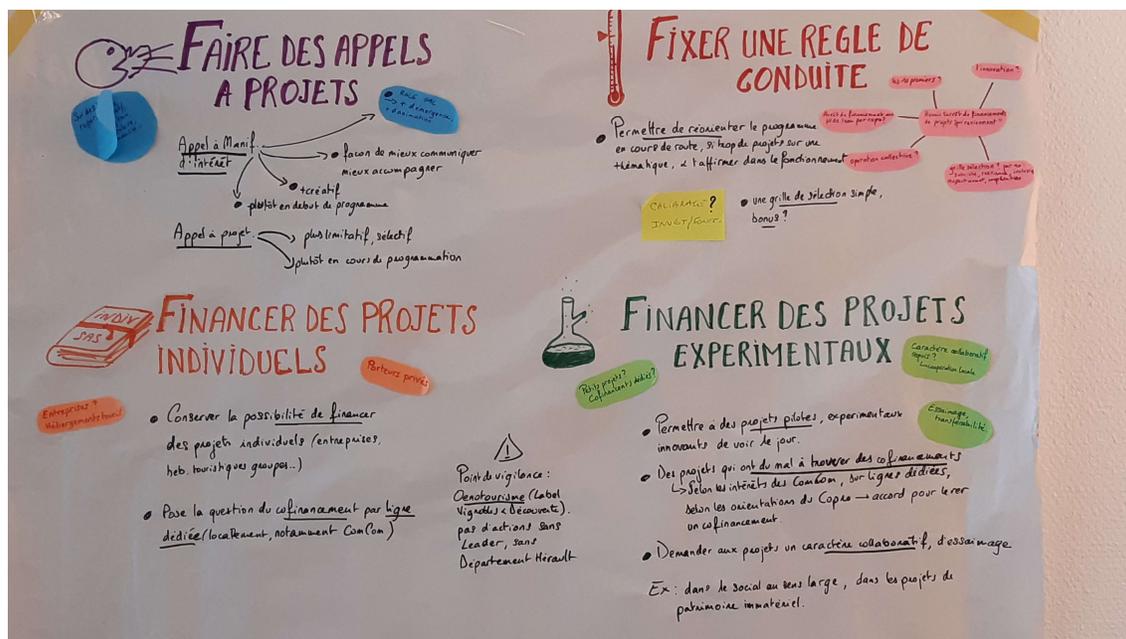
coopération, attractivité territoriale et ancrage territorial. Il peut être envisagé la mise en place de bonus, par exemple pour différencier les seuils d'aides entre projets collectifs et projets individuels.

Les projets individuels : financement à maintenir

Nous avons posé la question du financement aux projets exclusivement collectifs (notion à définir : collectivité, associatif avec partenariat local, partenariat d'entreprise hors filière d'approvisionnement et de clients, les projets collaboratifs...). Cette idée n'est pas retenue, car il semble que les projets individuels, notamment d'entreprises, doivent pouvoir être financés dans le cadre de la stratégie Leader. Par contre l'apport du projet individuel au territoire doit être manifeste (répondre à un besoin spécifique du territoire, par exemple).

Les projets expérimentaux : à soutenir, avec des lignes de cofinancements dédiés et un critère de transférabilité et d'essaimage

Le dernier sujet évoqué porte sur les projets expérimentaux. Ce sont des projets innovants, à caractère expérimental, qui ont du mal à trouver des cofinancements dans les politiques de droit communs des collectivités. Il peut être intéressant de permettre à ces projets de voir le jour, nous proposons donc la mise en place de ligne de cofinancement dédiés à Leader, à l'instar de ce que propose le Département de l'Hérault. Ces lignes budgétaires sont à rechercher auprès des communautés de communes du territoire, afin de leur permettre de soutenir les projets sur leur périmètre qui retiennent leur attention. Ce faisant, cela constituerait une levée de fonds permettant d'accéder au financement Leader. Cette proposition est retenue par les participants. Il pourrait être demandé à chaque projet d'inclure une « clause d'essaimage » : une recherche de partenariat avec une autre structure, une action de transfert des résultats du projet...



Toutes ces possibilités devront être validées en fonction des possibilités offertes par le programme Leader et les modalités permises par l'Autorité de gestion.

Atelier 2 : Quelles thématiques pour la stratégie ?

Il s'agissait de se demander quelles priorités thématiques nous souhaitons retenir en lien avec les thématiques obligatoires de l'AAC Leader Occitanie (les services de proximité, l'économie de proximité, l'attractivité du territoire, la transition écologique et énergétique, l'accès à l'emploi en milieu rural), et les différents autres documents de référence : le Pacte Vert Occitanie, le Contrat de relance sur la transition écologique, et les défis de la charte du pays rêvé 2030 (projet), mais aussi ce

que l'on souhaite conserver de la stratégie LEADER actuelle avec ses 3 axes principaux (Innovation ; Transition ; Valorisation)...

Très rapidement, les participants ont convergé vers **2 grandes thématiques** : celle de la bifurcation écologique reprenant l'actuel « axe 2 - transition » de la stratégie LEADER et celle de l'attractivité reprenant deux des 5 thématiques suggérées par l'AAC LEADER Occitanie.

Sur la question de la transition écologique :

Les participants ont fait part de leur volonté d'engager la bifurcation écologique sur un ensemble de thématiques prioritaires (logement ; services de proximité ; culture ; cadre de vie & environnement ; emplois & formations).

La problématique du logement, actuellement insuffisante à la fois en quantité et en qualité (passoires thermiques, insalubrité), a été spécifiquement pointée. Les jeunes actifs ayant souvent beaucoup de mal à se loger dans des conditions décentes et à un prix raisonnable. Les centres anciens de villages offrent des logements anciens moins chers mais souvent sans extérieurs. Cela pose la question de la facilité ou non d'accès à des espaces publics, naturels, de loisirs de proximité, et à l'heure du réchauffement climatique, la question de recréer des îlots de fraîcheur dans les zones denses devient cruciale... Le Cœur d'Hérault n'échappe pas, comme tous les territoires ruraux, au rêve d'une maison individuelle avec jardin fortement consommateur de foncier, alors que l'un des enjeux actuels est de maîtriser la consommation du foncier pour préserver les terres agricoles et les espaces naturels.

Les participants ont aussi souligné l'importance de soutenir les projets de construction ou de rénovation écologique innovants, inter-générationnels, mutualisant des espaces pour économiser le foncier et qui, dans le même temps favorisent les liens sociaux et l'entraide, en s'inspirant des projets existants d'écoquartiers ou écohamneau (Gignac, Clermont l'Hérault, Olmet et Villecun) ou encore des projets d'habitat participatif (Lodève) ou d'écoparc.

Ces nouvelles formes d'habitat et la structuration du territoire sont par ailleurs des vecteurs pour le développement de services de proximité qualitatifs et d'une économie locale facilitant les circuits courts. La densification permettant une meilleure accessibilité aux services et aux commerces indispensable au maintien d'un cadre de vie qualitatif sur le territoire.

Les participants ont également rappelé l'importance d'agir sur l'offre de formation pour développer des activités locales adaptées aux besoins et ressources du territoire.

Les participants ont souhaité inscrire la culture comme un vecteur de bien être et d'acculturation au défi écologique. Cela se traduit par des événements accessibles, pour tous les publics, ainsi que par une incitation à la pratique artistique, avec le développement notamment de l'éducation artistique et culturelle.

L'attractivité a été vue ici comme devant être « raisonnée » ou vertueuse, non pas tant pour attirer des flux nombreux de populations nouvelles, de touristes ou d'entreprises, que pour savoir mieux retenir, mieux accueillir, mieux recruter, mais aussi mieux accompagner vers des activités plus durables et plus « résilientes » face aux multiples impacts du changement climatique en-cours.

Cette entrée permettait aussi de recouvrir les nombreuses préoccupations du territoire (des emplois, formations et activités plus durables et adaptées aux ressources locales, des services de proximité publics et/ou privés, un accès à une alimentation locale et de qualité, une recherche de qualité des conditions d'accueil et de vie à travers le logement, les services mais aussi l'accès à la culture et au patrimoine par la pratique d'activités artistiques...). Cette notion d'attractivité étant très large, il a été convenu qu'il faudra la définir et s'entendre sur ce que l'on veut prioriser.

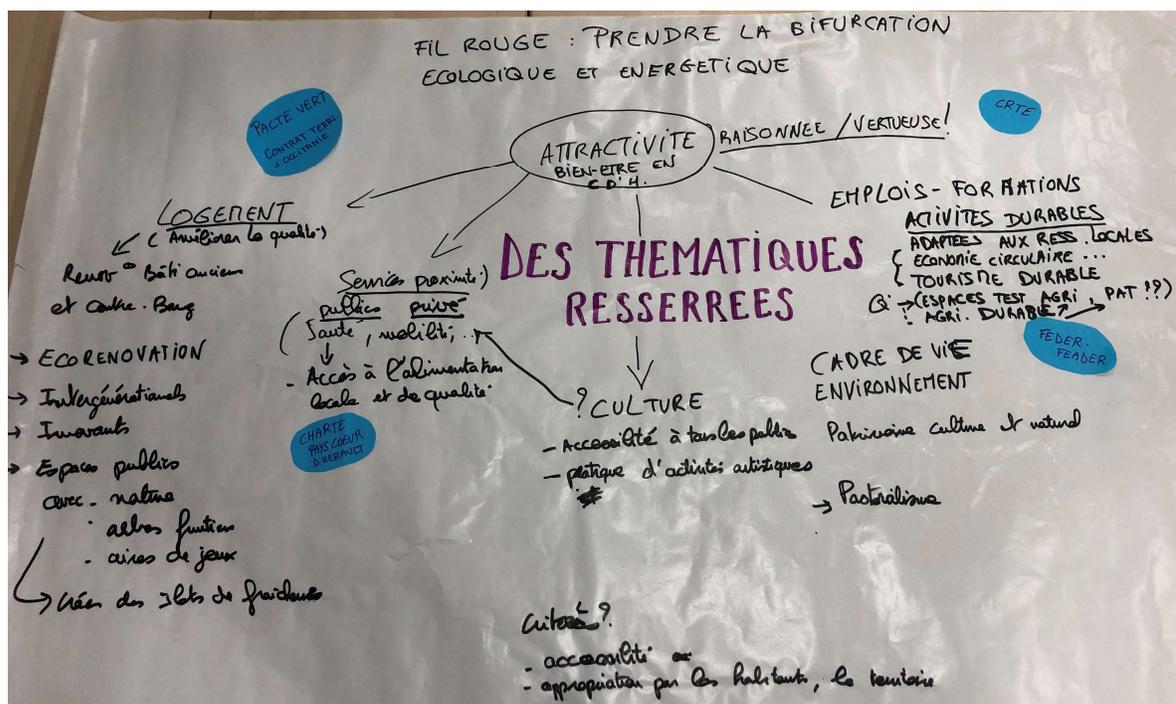
Quelques critères de sélection ont été évoqués : l'innovation, l'intergénérationnel, l'accessibilité aux habitants, l'appropriation par les habitants, une sorte d'éco-conditionnalité (activités « durables »),

« décarbonées », basées sur des ressources de proximité, renouvelables et adaptées aux conditions locales, basées sur l'économie circulaire, la sobriété ...)

De ces discussions, un « fil rouge » a été proposé, inspiré partiellement de l'un des défis de la charte en cours de révision : **Prendre la bifurcation écologique et énergétique pour une attractivité du territoire vertueuse au service du bien-vivre**

- **Attractivité** « raisonnée » ou « vertueuse » (Lien avec deux des 5 thématiques prioritaires de l'AAC LEADER Occitanie), avec le « bien-être » ou le « bien vivre » en Cœur d'Hérault comme clé d'action (Lien Défi 2 de la Charte du Pays rêvé à l'horizon 2030 ; Lien Pacte Vert Occitanie ; Lien CRTE)

Liens avec les 5 thématiques prioritaires de l'AAC LEADER Occitanie : - La transition écologique et énergétique et - l'attractivité du territoire



Conclusions :

En conclusions de la rencontre, Béatrice Fernando propose d'acter au compte-rendu :

- la demande de création de ligne de cofinancement dans les 3 communautés de communes
- d'inviter les 2 conseillères régionales du territoire à nos prochaines rencontres.
- et de rappeler l'ambition que l'on se donne pour le programme LEADER, d'être un lieu pour échanger et créer des liens, et aussi un lieu pour essaimer.

ENLARGEMENT

REUNION CONCERTATION LEADER

OCTON & SLO/2022

STRUCTURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
Pays	Fernando Biatrice	
Mairie octon	Bernard Coste	
Jourzeze	Salvador James	
CEN Occitane	Thibaut Rodriguez	
LAURE'S Jeanine	Commune C. Clouet-Henault	
Pays-Leader	CARRAR Helene	
Pays leader	MADONNA Fabienne	
Pays Ressources	Séjourné Evelyne	
Pays PAT	Sermage Juliette	
Pays Mobilité	CARRENO Noël	
Grand site Salafre Mauriez Puntarlier	OLIVE Cécile Zoumet Daouan	
PAYS	Nagali Léon-Philip	
SYDEL PCH	FELLY Amick	
PCH	LANIESSE Thomy	



Projet cofinancé par le Fonds européen agricole pour le Développement Rural - L'Europe investit dans les zones rurales

ENARGEMENT

REUNION CONCERTATION LEADER

OCTON & S/O7/2022

STRUCTURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
CONCERT LEADER ET CAZARAC	Bouveroux Valere	
COMMISSION DE PAIS/EL.	BEAUCAMU Jacques	
CODEV	FABRE Chantal	
CODEV	HETIER Veronique	
Mairie de Fougères	GAUJELLE Arlene	
Nature et Propriété	PATARD Pierre	
Conseil Départemental de l'Herault	Jean Luc FABRE	
CCLL	Guillem Barthier	
Le Cadran Blanc	Marguette Marcote	
Pays - LEADER	PARECHAL Sandrine	